SEANCE DU CONSEIL COMMUNAL du 31 octobre 2013

Monsieur Johann Girard ouvre la séance en saluant les Membres du Conseil, la Municipalité, les représentants de la presse et le public.

La secrétaire procède à l'appel : 24 membres sont présents.

Excusé-es : Mesdames Olivia Weibel Bocherens, Ingrid Ciampi, Martine Marguerat, la secrétaire Loredana Simone.

Messieurs Alexandre Maeder, Jacques Bocherens.

Madame Georgetta Rossier assure ce soir l'interim de secrétaire du Conseil.

Le quorum étant atteint, le Président déclare l'Assemblée valablement constituée et demande la bénédiction de Dieu sur les travaux de l'Assemblée.

Le Président indique que chacun a reçu le procès-verbal de la séance du 25 septembre 2013 par courrier. Le procès-verbal est accepté tel que présenté.

Il informe que le Conseil a reçu deux courriers et en donne lecture.

- Le premier est la lettre de démission de Monsieur Alexandre Maeder.
- Le second est une invitation de la FEDEVACO (Fédération vaudoise de cooperation, www.fedevaco.ch) pour le 6 novembre 2013 à 20H30. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire à la fin de la séance auprès du Bureau.

Le Président avise l'Assemblée que les points 1 et 2 de l'ordre du jour sont modifiés. L'assermentation du nouveau Municipal est reportée et concernant le point 2, la Commission ad hoc demande un délai supplémentaire et rapportera à la prochaine séance du Conseil.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour modifié :

- 1. Assermentation d'une nouvelle Conseillère
- 2. Rapport de la Commission ad hoc sur le bassin amortisseur de crues du Flumeau
- 3. Rapport de la Commission des finances sur le bassin amortisseur de crues du Flumeau
- 4. Préavis N°9/2013 sur l'arrêté d'imposition 2014 et son annexe
- 5. Rapport de la Commission des Finances sur l'arrêté d'imposition 2014
- 6. Présentation du budget 2014
- 7. Renseignements de la Municipalité
- 8. Divers et propositions individuelles

Monsieur Rémy Wulliens souligne que Monsieur Alexandre Maeder était Membre de la Commission de gestion.

Le Président propose que l'élection d'un nouveau Membre soit mise à l'ordre du jour du 4 décembre 2013.

L'ordre du jour est accepté tel que modifié, à l'unanimité.

1. ASSERMENTATION D'UNE NOUVELLE CONSEILLERE

Le Président demande à l'Assemblée de se lever et donne lecture de l'art. 5 du règlement du Conseil communal.

Madame Yvana Patriarca promet.

Le Président la remercie et lui souhaite la bienvenue au sein du Conseil.

2. RAPPORT DE LA COMMISSION AD HOC SUR LE BASSIN AMORTISSEUR DE CRUES DU FLUMEAU

Monsieur Samuel Rossier donne lecture du rapport de la Commission ad hoc.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

3. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR LE BASSIN AMORTISSEUR DE CRUES DU FLUMEAU

Monsieur Laurent Zurflüh donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le Préavis N°8/2013 relatif au bassin amortisseur pour le ruisseau du Flumeau ? »

Le préavis n°8/2013 est accepté à l'unanimité.

4. Preavis N°9/2013 sur l'arrete d'imposition 2014

Monsieur Claude Philipona, Municipal, présente le préavis sur l'arrêté d'imposition 2014.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

5. RAPPORT DE LA COMMISSION DES FINANCES SUR L'ARRETE D'IMPOSITION 2014

Monsieur Christian Jan donne lecture du rapport de la Commission des Finances.

Le Président le remercie et ouvre la discussion. La parole n'est pas demandée.

Il propose de passer au vote :

« Acceptez-vous le préavis n°9/2013 relatif au renouvellement de l'arrêté d'imposition pour l'année 2014 »

<u>Résultat du vote</u>: 22 OUI 0 NON 1 ABSTENTION

Le Préavis No 9/2013 est accepté.

6. Presentation du Budget 2014

Monsieur Claude Philipona donne lecture du préavis N°10/2013.

Le Président le remercie et ouvre la discussion.

- Madame Chantal Huber se référant au chiffre 450.318.1, page 14, poste "prestations de service pour la déchetterie" demande des précisions sur la convention.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond que la convention est actuellement en discussion. Théoriquement, il n'y a aucun changement entre les budgets 2013 et 2014 alors qu'il y a augmentation d'habitants. L'objectif est de contenir la progression par rapport au nombre d'habitants et de limiter certaines charges.
- Monsieur Laurent Zurflüh souligne que lors de la dernière séance du Conseil, la discussion s'est portée sur les portacabines installées en urgences afin de pallier au manque de places d'accueil de jour pour les enfants et qu'il n'y aurait pas d'impact financier pour la Commune. Pourtant, dans les comptes il y a une petite différence d'environ CHF 3'000.00?
 - La seconde question est concernant les charges qui ne cessent d'augmenter. Le taux d'imposition reste inchangé et ne facilite pas la diminution de celles-ci ; pourtant il faut trouver une solution afin d'essayer de compenser au mieux. L'accueil parascolaire coûte à la Commune CHF 34'900.00 de plus. Serait-il possible de retourner une partie de ces charges sur les utilisateurs des unités d'accueil ?
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'effectivement il y a une petite différence. Le leasing-vente de ces portacabines est de trois ans alors que le contrat de location, qui est passé avec la structure, est de quatre ans. A terme, la Commune va récupérer CHF 3'000.00
 - Concernant la seconde question, une étude est en cours par l'ARASMAC qui porte sur le plan de développement d'accueil de jour pour que le réseau AJEMA puisse continuer à être reconnu par le Canton et être subventionné.

Ce groupe d'étude travaille aussi sur la politique tarifaire, soit les montants pris en charge par les Communes, les parents, les différentes aides cantonales et fédérales.

L'AJEMA avait décidé à ses débuts de viser les même taux de couvertures que ce qui était en vigueur à cette époque à Morges, soit 40% de la couverture globale par les parents, environ 15% à 20% par les aides cantonales et fédérales et le solde par l'association intercommunale et les Communes.

Les prestations seront adaptées selon le revenu des parents.

- Monsieur Willy Favre intervient. L'école est gratuite et une jurisprudence fédérale existant, il n'est pas possible de mettre à charge des parents des coûts tels que prestations de repas, sachant que cela peut être en relation avec ce que l'on peut déduire comme frais. On ne peut appliquer deux fois le système. Il y aura des limites à majorer les prix.
- Monsieur Claude Philipona, Municipal, répond qu'il est clair que l'on ne peut facturer aux familles plus que le coût de la prestation pour compenser d'autres familles qui paient moins.

La parole n'est plus demandée. Le Président prie la Commission des finances de donner son rapport à la prochaine séance du Conseil.

7. RENSEIGNEMENTS DE LA MUNICIPALITÉ.

- Monsieur Gilles Sandoz, Municipal, porte à la connaissance du Conseil le fait que le chemin d'accès à la déchetterie a été mis au propre. Les travaux sont terminés.
- Monsieur Christophe Hangartner informe que :
 - La place de la déchetterie a été également goudronnée.
 - Dès le 6 janvier 2014, l'Auberge sera tenue par un nouveau tenancier.
 - Réception des nouveaux habitants le 16 novembre 2013, à la Grande salle. Deux cents personnes sont invitées.

Des bénévoles seraient les bienvenus pour apporter leur aide pendant cette journée.

8. <u>Divers et propositions individuelles.</u>

- Monsieur Samuel Rossier demande à la Municipalité s'il y a eu une mise à l'enquête concernant le mur du Château ? Celui-ci a été surélevé.
- Le Syndic répond qu'il y a eu mise à l'enquête. C'est le SIPAL qui a donné l'autorisation de réhausser le mur du "Château", selon leurs conditions.
- Madame Chantal Huber fait remarquer que les lampadaires à la croisée du Ch. du Renolly et de la Route d'Etoy ne fonctionnent plus. Elle demande s'il serait possible d'être informée sur les mises à l'enquête.

- Le Syndic répond que l'on trouve les mises à l'enquête dans les journaux, la Feuille des avis officiels du canton de Vaud, au pilier public... mais la Municipalité veux bien les transmettre au Conseil communal lors des séances.
- Monsieur Pierre-Yves Rochat demande dans quel journal? Il lui semble qu'il y a plus de documents "mises à l'enquête" sur le pilier public que dans les journaux!
- Le Syndic répond que l'on trouve les mises à l'enquête dans le Journal de Morges.
- Monsieur Samuel Rossier informe que l'on peut s'abonner à la CAMAC par Internet et q'un courriel est envoyé à l'abonné. Depuis le mois de mars 2012, les abonnements InfoCamac sont gratuits.

La parole n'étant plus demandée, le Président indique que la prochaine séance aura lieu le mercredi 4 décembre 2013 à 18h00, suivi du traditionnel repas de fin d'année.

Il clôt la séance à 21H16

Le Président Johann Girard La secrétaire Loredana Simone